

UFLB

DOSSIER D'ORGANISATION

SAISON SPORTIVE 2026-2027

Union Française de Lethwei et Bando

Circuit national autonome ouvert aux clubs et pratiquants

Bando pied-poing • Naban • Formes et traditions • Formations

Statut du document — Projet complet destiné à l'adoption par les instances de l'UFLB et à la publication progressive sur le site internet. Les dispositions assurantielles, médicales et relatives aux manifestations devront être vérifiées avant chaque événement auprès de l'assureur, du médecin référent et, lorsque nécessaire, de l'autorité administrative compétente.

Version du 30 juillet 2026

Président : Alain-André Feschet

Sommaire du dossier

1. Nouvelles modalités d'affiliation des clubs
2. Formulaire d'affiliation des clubs
3. Conditions d'enregistrement des pratiquants
4. Grille tarifaire prévisionnelle
5. Calendrier prévisionnel de la saison
6. Règlements techniques du circuit national
7. Règlement médical et de sécurité
8. Formations proposées
9. Disciplines du circuit national UFLB

Lecture — Les textes 1, 3, 4, 5, 8 et 9 peuvent être adaptés pour le site internet. Le formulaire n° 2 est conçu pour être imprimé ou transformé en formulaire en ligne. Les règlements n° 6 et 7 devront être adoptés formellement et communiqués à tous les participants.

1. Nouvelles modalités d'affiliation des clubs

Projet de règlement d'affiliation UFLB — saison 2026-2027

Article 1 — Objet de l'affiliation

L'affiliation établit le lien institutionnel entre l'UFLB et un club ou une association sportive pour la saison 2026-2027. Elle permet au club de participer à la vie de l'UFLB, d'accéder aux activités fédérales et de bénéficier de conditions préférentielles. Elle ne constitue ni un agrément de l'État, ni une délégation ministérielle, ni une reconnaissance automatique de l'ensemble des activités du club.

Article 2 — Durée

L'affiliation est valable du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027. Elle doit être renouvelée chaque saison. Les garanties d'assurance précédemment souscrites et annoncées jusqu'au 31 décembre 2026 demeurent distinctes de cette période d'affiliation et ne s'appliquent que dans les limites, exclusions et conditions du contrat concerné.

Article 3 — Clubs pouvant demander leur affiliation

- Les associations sportives déclarées conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 ou au droit local applicable.
- Les sections sportives rattachées à une association multisports, sous réserve d'une autorisation de leur structure mère.
- Les structures étrangères ou partenaires, dans le cadre d'une affiliation internationale ou d'une convention spécifique.
- À titre exceptionnel, une structure en cours de constitution peut recevoir un accord provisoire de trois mois, sans droit de vote, sous réserve de régulariser sa situation.

Article 4 — Affiliation gratuite des clubs déjà affiliés

Les clubs régulièrement affiliés à l'UFLB au cours de la saison précédente bénéficient d'une affiliation gratuite pour la saison 2026-2027, en considération de l'absence d'organisations fédérales suffisantes durant la saison écoulée. Ils doivent néanmoins remplir le nouveau formulaire, actualiser leurs informations et fournir les justificatifs demandés.

Article 5 — Affiliation des nouveaux clubs

Le droit d'affiliation proposé pour un nouveau club est fixé à 80 euros pour la saison 2026-2027. Ce tarif est présenté comme un tarif de reconstruction et pourra être révisé pour les saisons suivantes par décision des instances compétentes de l'UFLB.

Article 6 — Dossier obligatoire

- Formulaire d'affiliation daté et signé.
- Copie des statuts à jour et du récépissé de déclaration ou document équivalent.
- Composition du bureau et coordonnées du représentant légal.
- Attestation d'assurance de responsabilité civile du club, en cours de validité, mentionnant les activités réellement pratiquées.
- Liste des lieux d'entraînement et nom des responsables techniques.
- Déclaration des éducateurs rémunérés et vérification de leurs qualifications et cartes professionnelles lorsque la loi l'exige.
- Engagement de respecter les statuts, règlements, règles de sécurité, principes éthiques et décisions régulières de l'UFLB.

Article 7 — Assurance propre du club

Chaque club est responsable de l'assurance de ses entraînements, cours, déplacements, dirigeants, éducateurs, bénévoles et pratiquants. L'affiliation UFLB ne remplace pas cette assurance et ne couvre pas automatiquement l'activité quotidienne du club. L'attestation doit décrire de façon suffisamment précise les disciplines déclarées, notamment le Bando, le travail pied-poing, le Naban, les formes traditionnelles et, le cas échéant, les stages de Lethwei traditionnel sans compétition en France.

Article 8 — Droits du club affilié

- Mention dans l'annuaire officiel des clubs UFLB.
- Usage de la mention « Club affilié UFLB — saison 2026-2027 », dans le respect de la charte graphique.
- Accès prioritaire aux stages, formations, réunions techniques et manifestations.
- Tarifs préférentiels pour les pratiquants enregistrés par le club.
- Possibilité de proposer l'accueil d'une étape du circuit national.
- Participation à la vie associative et droit de vote selon les statuts en vigueur.
- Accompagnement technique et administratif dans la limite des moyens de l'UFLB.

Article 9 — Obligations du club affilié

- Respecter les règlements techniques, médicaux, disciplinaires et de sécurité.
- Ne pas présenter l'affiliation comme un agrément public ou une délégation ministérielle.
- Ne pas organiser sous le nom de l'UFLB une manifestation non inscrite au calendrier officiel.
- Déclarer sans délai tout accident grave, incident de sécurité, conflit majeur ou procédure administrative pouvant concerner l'UFLB.
- S'assurer du respect des obligations applicables à l'encadrement rémunéré et à l'honorabilité des intervenants.
- Protéger les données personnelles transmises par les pratiquants et ne transmettre à l'UFLB que les données nécessaires.
- Respecter les personnes, les décisions collectives et les procédures internes de recours.

Article 10 — Absence d'exclusion générale

Les différends intervenus au cours de la saison précédente n'entraînent aucune exclusion générale des clubs ou des pratiquants. Toute personne ou structure peut solliciter un retour, sous réserve du respect du cadre commun. Une éventuelle mesure individuelle ne peut être prise que pour un motif précis, selon les statuts et après respect d'une procédure permettant à la personne concernée de présenter ses observations.

Article 11 — Suspension ou retrait

L'affiliation peut être suspendue à titre conservatoire en cas de risque grave pour la sécurité, d'absence d'assurance, d'usage abusif du nom de l'UFLB, de fraude documentaire ou de comportement portant gravement atteinte aux personnes ou à l'organisation. La décision définitive appartient à l'organe compétent prévu par les statuts. Elle est motivée et notifiée par écrit.

Article 12 — Validation

L'affiliation prend effet après réception d'un dossier complet, validation administrative et, pour les nouveaux clubs, encaissement du droit d'affiliation. L'UFLB délivre une attestation annuelle indiquant le numéro d'affiliation et la période de validité.

2. Formulaire d'affiliation des clubs

Saison sportive du 1er septembre 2026 au 31 août 2027

À joindre — Statuts, récépissé de déclaration, liste des dirigeants, attestation d'assurance, informations sur les responsables techniques et règlement du droit d'affiliation lorsqu'il est dû.

A — Identification de la structure

Nom complet de l'association ou du club : _____

Sigle : _____

Numéro RNA : _____

Numéro SIREN/SIRET, le cas échéant : _____

Date de création : _____

Adresse du siège social : _____

Code postal et commune : _____

Site internet : _____

Adresse électronique générale : _____

Téléphone du club : _____

☐ Association loi 1901 ☐ Section multisports ☐ Structure en cours de création ☐ Autre

B — Représentant légal et correspondant UFLB

Nom et prénom du président ou représentant légal : _____

Date de naissance : _____

Adresse électronique : _____

Téléphone : _____

Nom du correspondant UFLB, si différent : _____

Fonction : _____

Adresse électronique du correspondant : _____

Téléphone du correspondant : _____

C — Activités déclarées

☐ Bando pied-poing ☐ Bando assaut technique ☐ Bando combat sportif ☐ Naban
☐ Formes traditionnelles ☐ Self-défense Bando ☐ Lethwei traditionnel en stage ☐ Préparation physique

Autres activités pratiquées par le club : _____

D — Lieux de pratique

Salle ou dojo n° 1 — nom et adresse : _____

Jours et horaires principaux : _____

Salle ou dojo n° 2 — nom et adresse : _____

Jours et horaires principaux : _____

Salle ou dojo n° 3 — nom et adresse : _____

Jours et horaires principaux : _____

E — Encadrement

Nom et prénom	Statut	Discipline	Diplôme / grade	Carte pro si rémunéré	Public encadré

F — Effectifs estimés

Moins de 12 ans	12-17 ans	Adultes loisir	Adultes compétition	Total estimé

G — Assurance du club

Compagnie d'assurance : _____

Numéro du contrat : _____

Période de validité : _____

Activités expressément garanties : _____

Nom et coordonnées du courtier ou interlocuteur : _____

☐ Attestation jointe ☐ Garanties vérifiées avec l'assureur ☐ Praticants considérés comme tiers entre eux

H — Situation au regard de l'affiliation

☐ Club affilié durant la saison précédente — affiliation gratuite ☐ Nouveau club — droit de 80 €

Ancien numéro d'affiliation, le cas échéant : _____

I — Engagement du club

- ☐ Je certifie l'exactitude des informations transmises.
- ☐ Je reconnais que l'affiliation UFLB ne remplace pas l'assurance propre du club.
- ☐ Je m'engage à respecter les statuts, règlements, règles médicales et décisions régulières de l'UFLB.
- ☐ Je m'engage à ne pas présenter l'affiliation comme un agrément ou une délégation de l'État.
- ☐ Je m'engage à signaler tout accident grave ou incident susceptible d'engager la responsabilité de l'UFLB.
- ☐ Je m'engage à informer les pratiquants sur l'intérêt d'une assurance individuelle accident.
- ☐ Je m'engage à respecter la réglementation relative aux éducateurs sportifs et à la protection des mineurs.
- ☐ J'autorise l'UFLB à publier les coordonnées publiques du club dans son annuaire : ☐ Oui ☐ Non.

Fait à : _____

Le : _____

Nom et qualité du signataire : _____

Signature et cachet du club :

3. Conditions d'enregistrement des pratiquants

Carte sportive UFLB facultative — distincte de l'assurance du club

1. Nature de l'enregistrement

L'UFLB propose une carte sportive individuelle permettant d'identifier les pratiquants, de suivre leurs grades, formations et résultats et de leur appliquer les tarifs réservés. Cette carte est facultative pour l'entraînement dans un club affilié, sauf décision contraire du club. Elle ne doit pas être présentée comme une licence délivrée par une fédération délégataire et n'inclut pas l'assurance des entraînements habituels du club.

2. Personnes pouvant être enregistrées

- Pratiquant membre d'un club affilié UFLB.
- Dirigeant, éducateur, juge, arbitre ou bénévole participant aux activités UFLB.
- Pratiquant indépendant, à titre exceptionnel, pour participer à une activité ouverte, sous réserve de satisfaire aux conditions de sécurité et d'assurance de l'événement.
- Pratiquant étranger participant à une manifestation ponctuelle, selon une procédure spécifique.

3. Validité

L'enregistrement est valable du 1er septembre 2026 au 31 août 2027. Il est personnel, non cessible et doit être renouvelé chaque saison. Les personnes couvertes par le précédent contrat annoncé jusqu'au 31 décembre 2026 conservent cette couverture uniquement selon les conditions contractuelles existantes ; cette situation n'est pas prolongée automatiquement par la nouvelle carte sportive.

4. Données et documents demandés

- Nom, prénom, date de naissance, sexe ou catégorie sportive lorsque nécessaire, adresse électronique et téléphone.
- Coordonnées du représentant légal pour un mineur.
- Club d'appartenance et nom de l'enseignant principal.
- Discipline, niveau, grade et type de pratique : loisir, compétition, encadrement, arbitrage.
- Photo d'identité facultative, sauf nécessité d'un badge d'accès ou d'une carte illustrée.
- Attestation ou certificat médical requis pour les compétitions, sans conservation du questionnaire de santé détaillé.
- Autorisation parentale pour les mineurs participant à un déplacement, stage ou compétition.

5. Conditions médicales

Pour toute compétition UFLB comportant opposition, l'UFLB retient par prudence l'exigence d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an et mentionnant la pratique en compétition de la discipline concernée. Pour les mineurs participant uniquement à une activité technique sans opposition, une attestation de questionnaire de santé peut être admise si les textes applicables et le règlement de l'activité le permettent. Le questionnaire lui-même n'est jamais remis à l'UFLB.

6. Assurance

Le pratiquant est couvert pendant l'activité quotidienne par l'assurance de son club et, s'il en dispose, par ses garanties personnelles. L'UFLB souscrit une couverture de responsabilité civile adaptée aux manifestations qu'elle organise ou reconnaît officiellement. Une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels personnels reste recommandée et doit faire l'objet d'une information claire.

7. Droits liés à la carte sportive

- Tarif préférentiel pour les compétitions, stages et formations.
- Inscription au classement du circuit national et enregistrement des résultats.
- Validation des grades, attestations et formations selon les règlements UFLB.
- Accès aux communications techniques et aux convocations fédérales.
- Possibilité d'être désigné comme juge, arbitre ou officiel après validation de la formation correspondante.

8. Obligations du pratiquant

- Respect des règles techniques, médicales, disciplinaires et des décisions des officiels.
- Présentation de documents exacts et à jour.
- Signalement de toute condition médicale ou blessure incompatible avec la participation, au médecin ou responsable habilité.
- Respect absolu des personnes, des équipements et des lieux.
- Acceptation des contrôles d'identité, de poids, d'équipement et d'aptitude prévus par l'événement.

9. Protection des données

L'UFLB ne collecte que les données nécessaires à l'organisation sportive, à la sécurité, aux classements et à la gestion administrative. Les personnes sont informées de la finalité, de la durée de conservation, des destinataires et de leurs droits. La publication d'une photographie, d'un résultat détaillé ou d'une information non strictement nécessaire fait l'objet d'une information spécifique et, lorsque requis, d'un consentement.

4. Grille tarifaire prévisionnelle

Tarifs proposés pour adoption — saison 2026-2027

Principe — Une affiliation de club accessible, un enregistrement individuel facultatif et des tarifs d'événements différenciés. Les montants peuvent être adaptés en fonction du coût réel des salles, du médecin, des secours et de l'assurance.

Prestation	Tarif proposé	Observations
Affiliation club déjà affilié en 2025-2026	0 €	Formulaire et justificatifs obligatoires
Affiliation nouveau club	80 €	Saison complète
Carte sportive UFLB — mineur, via club affilié	12 €	Facultative hors compétition
Carte sportive UFLB — adulte, via club affilié	15 €	Facultative hors compétition
Enregistrement individuel hors club affilié	25 €	Sous réserve d'acceptation
Open — 1 discipline, pratiquant enregistré UFLB	18 €	Bando, Naban ou formes
Open — 2 disciplines, pratiquant enregistré UFLB	25 €	Même journée
Open — 1 discipline, membre d'un club affilié non enregistré	25 €	Documents complets requis
Open — 2 disciplines, membre d'un club affilié non enregistré	35 €	Même journée
Open — 1 discipline, club ou pratiquant extérieur	35 €	Open sous conditions
Open — 2 disciplines, club ou pratiquant extérieur	50 €	Même journée
Stage technique 1 journée — enregistré UFLB	20 €	Hors intervenant exceptionnel
Stage technique 1 journée — extérieur	35 €	Hors intervenant exceptionnel

Prestation	Tarif proposé	Observations
Formation juge-arbitre — club affilié	30 €	Support et évaluation compris
Formation juge-arbitre — extérieur	55 €	Sous réserve de places
Formation animateur / assistant — club affilié	50 €	Attestation interne UFLB
Formation animateur / assistant — extérieur	80 €	Ne vaut pas diplôme professionnel
Validation ou passage de grade national	20 à 40 €	Selon niveau et jury
Demande d'inscription d'un événement club au calendrier	0 €	Pour club affilié, après validation

Modalités financières

- Toute inscription n'est définitive qu'après paiement et validation des documents.
- En cas d'annulation par le participant moins de sept jours avant l'événement, le remboursement n'est pas automatique, sauf motif médical justifié.
- En cas d'annulation par l'organisateur, les droits d'engagement sont remboursés ou reportés.
- Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas restent à la charge des participants sauf annonce contraire.
- Le comité directeur peut créer un tarif solidaire motivé pour un club en difficulté ou un projet de développement territorial.

5. Calendrier prévisionnel de la saison

Quatre étapes garanties recherchées, une finale et une étape optionnelle

Le calendrier ci-dessous constitue une trame nationale. Les lieux et certaines dates seront confirmés après réservation des salles, validation des organisateurs locaux, disponibilité du dispositif médical et assurantiel et vérification des formalités administratives.

Date	Événement	Contenu	Lieu
1er septembre 2026	Ouverture de la saison	Affiliations, cartes sportives, diffusion des règlements	National / en ligne
3-4 octobre 2026	Regroupement national de rentrée	Formation enseignants, juges et arbitres ; harmonisation technique	Grenoble — à confirmer
28-29 novembre 2026	Étape 1 du circuit	Open Bando assaut, formes et Naban	Région Auvergne-Rhône-Alpes — à confirmer
23-24 janvier 2027	Étape 2 du circuit	Open interclubs + formation officiels	Ville candidate — à confirmer
20-21 mars 2027	Étape 3 du circuit	Bando pied-poing, Naban et formes	Ville candidate — à confirmer
22-23 mai 2027	Étape 4 du circuit	Open national et sélection WBTLF éventuelle	Ville candidate — à confirmer
19-20 juin 2027	Finale du circuit UFLB	Trophée du circuit, démonstrations, passage de grades	Grenoble ou ville partenaire — à confirmer
Date optionnelle	Étape régionale supplémentaire	Selon candidatures et budget	À déterminer
Juillet-août 2027	Stages internationaux WBTLF	Lethwei traditionnel dans les pays où la compétition est autorisée	Hors de France — selon programme WBTLF

Procédure de confirmation

1. Publication d'un avis de candidature aux clubs organisateurs.
2. Validation du lieu au minimum trois mois avant la manifestation.
3. Validation du règlement particulier, de l'assurance et du dispositif de secours.
4. Ouverture des inscriptions environ six semaines avant l'événement.
5. Clôture des inscriptions dix à quinze jours avant, sauf places disponibles.
6. Publication des tableaux et horaires après contrôles administratifs.

6. Règlements techniques du circuit national

Règles communes et règlements par discipline — version de travail

Principe impératif — Le circuit UFLB en France n'autorise pas la recherche de mise hors de combat. Le KO, les coups de tête et les techniques traditionnelles incompatibles avec le cadre de sécurité retenu sont interdits. Le terme Lethwei n'est pas utilisé pour les compétitions françaises.

A — Règles générales communes

- Les rencontres se déroulent sur tatami, dans une aire matérialisée et entourée d'une zone de sécurité dégagée.
- Les participants sont répartis par âge, poids, sexe ou catégorie sportive, niveau d'expérience et aptitude. Aucun appariement manifestement déséquilibré n'est autorisé.
- L'arbitre, le médecin et le directeur de compétition peuvent interrompre une rencontre à tout moment.
- Toute recherche de KO, tout comportement dangereux ou toute perte de contrôle entraîne arrêt, pénalité ou disqualification.
- Le salut, le respect des officiels et l'acceptation des décisions sont obligatoires.
- Un règlement particulier peut adapter la durée des rencontres, jamais diminuer les protections ou garanties de sécurité minimales.

B — Catégories d'âge proposées

Catégorie	Âge au jour de l'événement	Activités principales
Éveil	6-7 ans	Démonstration et technique sans opposition
Poussins	8-9 ans	Technique et jeux d'opposition sans frappe à la tête
Benjamins	10-11 ans	Assaut éducatif et Naban éducatif
Minimes	12-13 ans	Assaut éducatif et Naban
Cadets	14-15 ans	Assaut technique sans contact à la tête
Juniors	16-17 ans	Assaut technique ; règles mineurs
Seniors	18-39 ans	Toutes divisions autorisées par le règlement
Masters	40 ans et plus	Catégories adaptées ; appariement médical et sportif

Les catégories peuvent être regroupées uniquement lorsque l'écart de développement, de poids, d'expérience et de niveau demeure acceptable. Pour les mineurs, l'accord du responsable technique et du représentant légal ne remplace jamais l'appréciation de sécurité de l'organisateur.

C — Bando assaut éducatif

- Public : mineurs et débutants adultes.
- Objectif : précision, maîtrise, déplacement, variété et contrôle.

- Contact : léger et strictement contrôlé. Aucun contact intentionnel à la tête pour les mineurs.
- Techniques autorisées : poings au tronc, coups de pied au tronc et aux cuisses selon catégorie, balayages contrôlés annoncés dans le règlement particulier.
- Techniques interdites : tête, coude, genou à la tête, frappe au sol, frappe dans le dos, la nuque, la gorge, les articulations, les organes génitaux ou sous la ceinture hors zones expressément autorisées.
- Durée indicative : 2 reprises de 1 minute pour les plus jeunes ; 2 reprises de 1 min 30 pour les adolescents et adultes débutants ; repos d'une minute.
- Victoire : décision aux points. La mise hors de combat n'est jamais un mode de victoire.

D — Bando assaut technique adulte

- Public : adultes techniquement préparés.
- Contact : contrôlé, sans puissance excessive. Le toucher au casque peut être autorisé, sans recherche d'impact.
- Durée indicative : 2 reprises de 1 min 30 ou 3 reprises de 1 min 30.
- Notation : qualité technique, précision, maîtrise, équilibre, initiative, variété et respect du cadre.
- Une technique non contrôlée peut entraîner avertissement, retrait de point ou disqualification, même si elle touche une zone autorisée.

E — Bando combat sportif sur tatami

- Public : adultes uniquement, division confirmée.
- Le contact est soutenu mais contrôlé ; la recherche de KO demeure interdite.
- Le règlement particulier fixe les techniques de projection ou balayage admises. Toute projection sur la tête, le cou ou sans accompagnement est interdite.
- Durée indicative : 3 reprises de 1 min 30, avec une minute de repos.
- Une incapacité à poursuivre à la suite d'une action non contrôlée entraîne l'examen médical et peut conduire à la disqualification de l'auteur.

F — Naban éducatif et sportif

- Départ debout, sans frappe.
- Techniques autorisées : saisies, déséquilibres, balayages, projections contrôlées, retournements et immobilisations.
- Pour les mineurs : aucune clé articulaire, aucun étranglement et aucune compression cervicale.
- Pour les adultes : les soumissions ne peuvent être autorisées que dans une division avancée, avec liste fermée de techniques, formation spécifique des arbitres et validation médicale et assurantielle préalable.
- Techniques interdites : projection volontaire sur la tête ou la nuque, slam, clé de doigts, torsion cervicale, clé de genou rotative, action explosive sur une articulation, saisie de la gorge, frappe ou morsure.
- Arrêt immédiat au signal verbal, à la frappe de la main ou à l'intervention de l'arbitre.

G — Système de points Naban proposé

Valeur	Critère indicatif
1 point	Sortie contrôlée, déséquilibre significatif ou avantage technique
2 points	Amenée au sol contrôlée avec contrôle supérieur bref
3 points	Projection nette avec contrôle et maintien de la position
4 points	Projection de grande amplitude parfaitement contrôlée, sans mise en danger

Victoire	Points, supériorité technique, immobilisation réglementaire ou soumission autorisée en division adulte avancée
----------	--

H — Formes et techniques traditionnelles

- Épreuves individuelles ou par équipes, à mains nues ou avec matériel traditionnel autorisé par l'organisateur.
- Aucune arme réelle, tranchante, perforante ou susceptible de provoquer une blessure n'est admise.
- Critères : exactitude, structure, équilibre, puissance maîtrisée, rythme, respiration, intention, respect de la forme et présentation.
- Notation indicative sur 10, avec suppression de la note la plus haute et de la plus basse lorsqu'au moins cinq juges sont présents.

I — Protections minimales

Discipline	Équipement minimal proposé
Bando assaut mineurs	Gants adaptés, protège-dents, coquille, protège-tibias/pieds, plastron selon âge, casque si règlement particulier
Bando assaut adulte avec toucher tête	Gants 10 oz minimum, protège-dents, coquille, protège-tibias/pieds, casque homologué
Bando combat sportif adulte	Gants 10 oz minimum, protège-dents, coquille, protège-tibias/pieds, casque ; protection poitrine recommandée
Naban	Protège-dents recommandé, coquille, tenue sans éléments rigides ; protections articulaires souples autorisées
Formes	Tenue réglementaire ; matériel contrôlé avant passage

J — Sanctions sportives

1. Observation verbale.
2. Avertissement officiel.
3. Retrait d'un point ou avantage.
4. Disqualification de la rencontre.
5. Exclusion de la manifestation en cas de violence, fraude, insulte ou mise en danger volontaire.
6. Transmission à l'instance disciplinaire pour les faits graves.

7. Règlement médical et de sécurité

Normes minimales UFLB pour les stages, formations et compétitions

Validation préalable — Ce règlement constitue une base interne prudente. Pour chaque manifestation, l'organisateur doit faire confirmer le dispositif par l'assureur, le médecin responsable, le propriétaire de la salle, le service de secours et, lorsque le régime réglementaire l'exige, la préfecture.

Article 1 — Assurance obligatoire

L'UFLB et l'organisateur local doivent disposer d'une assurance de responsabilité civile couvrant l'organisation, les dirigeants, salariés, bénévoles, pratiquants, juges et arbitres. Le club d'accueil conserve son assurance propre. Les participants sont informés de l'intérêt de souscrire une garantie individuelle accident couvrant leurs dommages corporels personnels.

Article 2 — Qualification administrative de la manifestation

Avant toute publicité, l'UFLB détermine si l'événement relève du régime des manifestations publiques de sports de combat. Le circuit français UFLB interdisant la recherche de mise hors de combat, l'application de ce régime doit être appréciée selon le contenu réel de l'épreuve. En cas de doute, l'organisateur consulte par écrit la préfecture suffisamment en amont. Toute manifestation entrant dans le champ réglementaire est déclarée dans les délais requis avec le dossier complet.

Article 3 — Aptitude médicale

- Compétition avec opposition : certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an, mentionnant la pratique en compétition de la discipline concernée.
- Mineur : autorisation parentale et documents de santé requis ; le questionnaire détaillé demeure confidentiel et n'est jamais remis à l'organisateur.
- Toute blessure récente, commotion suspectée, intervention chirurgicale, traitement incompatible ou affection aiguë doit être signalée au médecin de la manifestation.
- Le médecin peut refuser ou interrompre la participation sans que sa décision puisse être contestée par l'arbitre, l'entraîneur ou le participant.

Article 4 — Contrôle avant participation

1. Vérification de l'identité, de l'âge, du poids et de la catégorie.
2. Vérification du certificat ou de l'attestation médicale.
3. Inspection de l'équipement et retrait des bijoux, piercings, objets durs ou dangereux.
4. Contrôle visuel de l'état général par l'équipe médicale lorsque nécessaire.
5. Refus de participation en cas d'alcool, stupéfiants, comportement anormal ou incapacité manifeste.

Article 5 — Dispositif médical et de secours

- Un médecin présent pendant toute compétition comportant opposition pied-poing ou soumissions adultes.
- Un dispositif prévisionnel de secours dimensionné selon le nombre d'aires, de participants et de spectateurs, organisé avec une structure compétente.
- Une voie d'évacuation libre, l'accès possible d'un véhicule de secours et l'adresse exacte communiquée aux intervenants.
- Un défibrillateur automatisé externe immédiatement accessible et vérifié.

- Une trousse de secours complète, une civière ou moyen d'immobilisation adapté et un téléphone opérationnel.
- Un local ou espace médical préservant la confidentialité.
- Un registre des soins, arrêts et accidents, tenu par les personnes habilitées.

Article 6 — Pouvoir du médecin et de l'arbitre

Le médecin peut examiner un participant avant, pendant ou après une rencontre et ordonner l'arrêt immédiat. L'arbitre doit interrompre l'action dès qu'un participant ne se défend plus correctement, présente une douleur anormale, une désorientation, un saignement important ou un comportement inhabituel. La sécurité prime sur le résultat sportif.

Article 7 — Protocole commotion ou traumatisme crânien

- Arrêt immédiat en cas de suspicion : confusion, perte d'équilibre, vision trouble, céphalée, amnésie, somnolence, comportement inhabituel ou perte de connaissance.
- Aucun retour le même jour après suspicion de commotion.
- Orientation médicale urgente selon l'évaluation du médecin et information de l'accompagnant ou du représentant légal.
- Reprise uniquement après disparition des symptômes et avis médical écrit autorisant une reprise progressive puis la compétition.
- Toute perte de connaissance entraîne une suspension administrative minimale de deux mois pour les compétitions UFLB, conformément au standard réglementaire applicable aux manifestations avec mise hors de combat, sauf règle plus stricte du médecin.

Article 8 — Saignement, plaie et maladie transmissible

- Interruption immédiate en cas de saignement.
- Gants à usage unique pour toute personne prodiguant des soins.
- Nettoyage et désinfection du tatami et du matériel souillé avant reprise.
- Exclusion temporaire en cas de plaie non protégée, affection cutanée contagieuse, fièvre ou état infectieux.

Article 9 — Aires de pratique

- Tatamis jointifs, propres, stables et sans interstice dangereux.
- Zone de sécurité libre d'au moins un mètre, augmentée lorsque le règlement ou la salle l'exige.
- Aucun angle vif, table, câble ou obstacle dans la zone de chute.
- Éclairage suffisant, température et ventilation compatibles avec l'effort.
- Capacité d'accueil et issues de secours respectées.

Article 10 — Mineurs et personnes vulnérables

- Autorisation parentale et personne responsable identifiée.
- Aucun mineur laissé seul après la manifestation.
- Vestiaires organisés avec respect de l'intimité et interdiction des prises d'images non autorisées.
- Encadrants soumis aux obligations d'honorabilité applicables ; les éducateurs rémunérés doivent détenir les qualifications et déclarations requises.
- Signalement immédiat de tout comportement inapproprié ou suspicion de violence.

Article 11 — Déclaration et suivi des accidents

Tout accident ayant entraîné évacuation, hospitalisation, perte de connaissance ou incapacité importante fait l'objet d'une fiche d'incident transmise au président et au responsable assurance dans les vingt-quatre heures.

La déclaration à l'assureur est effectuée dans le délai contractuel. Les données médicales détaillées ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées.

Article 12 — Interdictions absolues

- Compétition française sous l'appellation Lethwei.
- Coups de tête, coudes à la tête, frappes au sol et recherche de KO.
- Participation sous l'influence de l'alcool ou de stupéfiants.
- Participation avec équipement non contrôlé ou certificat falsifié.
- Pression exercée sur le médecin ou l'arbitre pour maintenir un participant.

8. Formations proposées

Programme fédéral interne UFLB — saison 2026-2027

Portée — Les attestations UFLB valident une compétence interne pour les activités de l'organisation. Elles ne remplacent pas un diplôme, titre ou certificat professionnel exigé pour encadrer contre rémunération.

Formation	Durée indicative	Objectifs	Prérequis	Validation
Module 1 — Animateur Bando débutant	12 heures	Diriger un échauffement, enseigner les fondamentaux, appliquer les règles de sécurité	Pratiquant majeur, niveau technique validé, premiers secours recommandé	Attestation interne animateur UFLB
Module 2 — Assistant instructeur	24 heures + pratique	Construire une séance, corriger les techniques, encadrer sous responsabilité	Module 1 ou équivalence, expérience club	Attestation assistant instructeur
Module 3 — Enseignant technique UFLB	40 heures + évaluation	Programmer une saison, enseigner Bando/Naban, gérer sécurité et progression	Grade et expérience validés ; cadre bénévole ou qualification professionnelle adaptée	Certification technique interne UFLB
Juge-arbitre Bando assaut	8 heures	Règlement, gestes, notation, sanctions, sécurité	16 ans minimum pour juge stagiaire ; majorité pour arbitre central adulte	Carte juge-arbitre stagiaire ou titulaire
Juge-arbitre Naban	8 heures	Positionnement, points, arrêts, techniques interdites	Expérience Naban et premiers secours recommandé	Carte officielle Naban UFLB
Directeur de compétition	8 heures	Tableaux, pesée, officiels, incidents, coordination médicale	Majeur, expérience organisationnelle	Attestation directeur de compétition
Formation sécurité et prévention	6 heures	Accidents, commotion, protection des mineurs, signalement, assurance	Dirigeants, entraîneurs, officiels	Attestation de suivi

Formation	Durée indicative	Objectifs	Prérequis	Validation
Stage Lethwei traditionnel	1 à 2 jours	Histoire, garde, déplacements, techniques traditionnelles et pédagogie spécifique de l'école	Pratiquant apte ; aucune compétition française	Attestation de participation
Formation grades et jury	6 heures	Critères techniques, harmonisation, éthique du jury	Enseignants et hauts gradés désignés	Habilitation jury UFLB

Organisation pédagogique

- Alternance de cours théoriques, démonstrations, mises en situation et évaluations.
- Livret de formation individuel et présence obligatoire à la totalité du module.
- Évaluation pratique et, selon le module, questionnaire écrit ou entretien.
- Recyclage conseillé tous les deux ans pour les officiels et chaque saison en cas de modification des règles.
- Validation conditionnée au comportement, au respect des règles et à l'aptitude à garantir la sécurité.

Mentions obligatoires sur les attestations

- Nom complet de la formation et volume horaire.
- Dates, lieu et noms des formateurs.
- Compétences évaluées.
- Mention claire : « Attestation interne UFLB — ne vaut pas diplôme professionnel de l'État ».
- Numéro d'enregistrement et signature de l'autorité UFLB compétente.

9. Disciplines du circuit national UFLB

Présentation publique destinée au site internet

Le circuit national UFLB rassemble des disciplines d'origine birmane adaptées à un cadre sportif français clair, sécurisé et fidèle à leur identité. Il ne comporte aucune compétition de Lethwei en France. Le Lethwei traditionnel est transmis exclusivement dans le cadre de stages, formations et préparations internationales.

Bando assaut éducatif

Une forme d'opposition contrôlée destinée aux jeunes et aux débutants. Elle développe la précision, les déplacements, la maîtrise et le respect. La puissance excessive et la recherche de KO sont interdites.

Bando assaut technique

Une épreuve adulte où la qualité technique, la variété, la stratégie et le contrôle priment sur la force. Le toucher à la tête, lorsqu'il est autorisé, reste strictement maîtrisé.

Bando combat sportif sur tatami

Une rencontre plus soutenue réservée aux adultes confirmés, avec contact contrôlé et techniques précisément définies. La mise hors de combat n'est pas recherchée et ne constitue pas un mode normal de victoire.

Naban — lutte traditionnelle birmane

Une discipline de saisies, déséquilibres, projections, contrôles et immobilisations, sans frappe. Les règles sont adaptées à l'âge et au niveau ; les soumissions ne peuvent concerner que certaines divisions adultes avancées.

Formes traditionnelles de Bando

Des épreuves individuelles ou collectives valorisant la précision, l'équilibre, le rythme, la puissance maîtrisée et la fidélité aux formes de l'école.

Techniques traditionnelles et self-défense

Des démonstrations ou ateliers évaluant la compréhension des principes du Bando, la maîtrise des distances, les sorties de saisie et le contrôle du partenaire, sans mise en danger.

Lethwei traditionnel — stages et formations

Le Lethwei conserve son identité historique et technique. En France, il est étudié en stage, sans compétition portant cette appellation. Les compétitions de Lethwei relèvent des pays où elles sont légalement autorisées et du cadre international de la WBTLF.

Circuit des clubs et trophée UFLB

Les résultats obtenus lors des étapes permettent d'établir un classement annuel des pratiquants et des clubs. Les récompenses portent les appellations UFLB : vainqueur d'Open, vainqueur de Coupe ou du circuit, sans revendiquer un titre officiel réservé à une fédération délégataire.

Valeurs du circuit

- Ouverture : les événements peuvent accueillir des clubs extérieurs sous réserve du respect des règles.
- Fidélité : les appellations utilisées correspondent réellement aux disciplines pratiquées.
- Sécurité : aucun résultat ne justifie une mise en danger.
- Respect : des pratiquants, arbitres, enseignants, dirigeants et décisions collectives.

- Transmission : préserver l'histoire et la spécificité des arts martiaux birmans.

ANNEXE. Références juridiques et administratives

Sources officielles consultées au 30 juillet 2026

Référence	Utilité pour le dossier
Code du sport, articles L. 321-1 à L. 321-9	Assurance de responsabilité civile des associations et fédérations sportives ; information sur l'assurance individuelle accident.
Code du sport, articles L. 231-2 à L. 231-4 et D. 231-1-5	Contrôle médical préalable, questionnaires de santé et disciplines à contraintes particulières.
Code du sport, articles R. 331-46 à R. 331-54	Manifestations publiques de sports de combat et déclaration préfectorale lorsque le champ réglementaire est rempli.
Annexe III-28 du Code du sport	Règles techniques et de sécurité des manifestations sans délégation dans lesquelles la mise hors de combat est autorisée ; utilisée ici comme référence prudente pour le dispositif médical.
Code du sport, articles L. 212-1 et suivants	Qualifications et déclaration des éducateurs exerçant contre rémunération ; obligations d'honorabilité.
CNIL, « Licences sportives : les principales règles à respecter pour la protection des données personnelles », 18 juin 2024	Minimisation des données, information des personnes, distinction entre adhésion club et licence/enregistrement sportif.
Ministère des Sports, « Le certificat médical pour le sport »	Présentation des règles applicables depuis 2022 et rappel du régime des disciplines à contraintes particulières.
Ministère de l'Éducation nationale, calendrier scolaire 2026-2027	Repérage des périodes de vacances pour le calendrier prévisionnel.

Conseil d'adoption — Faire adopter les règlements par l'organe statutairement compétent, demander une validation écrite de l'assureur sur les disciplines et événements couverts, désigner un médecin référent et solliciter la préfecture pour la qualification des manifestations présentant un doute.